



RAPPORT ANNUEL 2015



APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »



MISSION ET VISION DE L'ASSOCIATION

L'APSSAP (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale) a été fondée en novembre 1983 à la suite d'une entente entre les représentants de l'employeur et les représentants des travailleurs.

Chef de file reconnu, avant-gardiste et promoteur efficace de la prévention, elle a pour mission de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des personnes du secteur de l'Administration provinciale. Elle a donc pour objet de fournir aux travailleurs et aux gestionnaires, appartenant au secteur qu'elle représente, des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique.

Le secteur de l'Administration provinciale regroupe le gouvernement, ses ministères et les organismes, dont le personnel est nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la Fonction publique (LRQ, chap. F-3.1). Plusieurs autres organismes et associations accréditées font également partie du secteur.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom des membres du Conseil d'administration de l'APSSAP, nous vous présentons les activités réalisées pour l'année 2015.

Dans le cadre de six (6) réunions statutaires, les activités du Conseil d'administration se sont déroulées dans la continuité de celles du programme d'action triennal 2015-2017 et des orientations stratégiques définies pour soutenir la réalisation de celui-ci.

À titre d'exemple, le Conseil d'administration s'est préoccupé, notamment, des sujets suivants :

- amélioration des règles de gouvernance et d'éthique
- demande de modification au Règlement sur les associations sectorielles paritaires
- plan stratégique 2015-2017 et programme d'action 2015-2017
- mise en place d'un comité de négociation dans le cadre du renouvellement de la convention collective
- agrandissement de la salle de formation et mise en place d'un système de visioconférence
- amélioration des services dans un contexte budgétaire difficile
- investissement dans les nouvelles technologies de l'information et des communications

▪ **Amélioration des règles de gouvernance et d'éthique**

Les membres du Conseil d'administration ont entrepris une réflexion portant sur l'évaluation des membres du Conseil d'administration. Des démarches ont été entreprises auprès de fournisseurs afin d'être conseillé dans ce domaine et de procéder à une évaluation du Conseil d'administration.

▪ **Demande de modification au Règlement sur les associations sectorielles paritaires**

Nous avons poursuivi notre réflexion sur la possibilité de faire une demande officielle auprès de la CNESST afin qu'elle procède à une modification de la définition de notre secteur d'activité. Une démarche a été entreprise auprès d'organismes de l'Administration provinciale dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la Fonction publique afin de vérifier leur intérêt à devenir membre de notre organisation. Malheureusement, le contexte économique ne nous a pas permis de convaincre autant d'organismes que nous aurions souhaité. Au cours de la prochaine année, une demande officielle sera transmise à la CNESST afin d'inclure les nouveaux organismes et assurer la pérennité de notre organisation.

▪ **Plan stratégique 2015-2017 et programme d'action triennal de 2015-2017**

Les membres du Conseil d'administration se sont dotés d'indicateurs de gestion afin de mesurer l'avancement du plan stratégique 2015-2017 et de la réalisation du programme d'action 2015-2017.

▪ **Mise en place d'un comité de négociation**

Un comité de négociation a été mis en place afin d'analyser la convention collective du personnel de l'APSSAP dans le cadre du renouvellement de la convention collective dont celle-ci est échue depuis le 31 décembre 2015.

▪ **Agrandissement de la salle de formation et mise en place d'un système de visioconférence**

Les négociations entreprises auprès du propriétaire dans le cadre du renouvellement du bail ont permis l'opportunité de procéder à l'agrandissement de la salle de formation et d'en améliorer la convivialité.

▪ **Amélioration des services dans un contexte budgétaire difficile**

Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration a mis en place des moyens pour améliorer la disponibilité des services tout en diminuant les coûts liés à ces services. Plusieurs fournisseurs ont été sollicités afin de revoir la structure des coûts.

▪ **Investissement dans les nouvelles technologies de l'information et des communications**

Afin d'augmenter l'efficacité de l'offre de service et d'en diminuer les coûts, nous avons procédé à de nombreux investissements dans les nouvelles technologies de l'information et des communications :

- Implantation d'un tableau intelligent ainsi que d'un système de visioconférence qui, par le biais d'une entente avec le CSPQ, nous permettra de contacter directement chacun des ministères et organismes
- Implantation d'un logiciel permettant d'évaluer le degré d'utilisation du système Adapte par les utilisateurs
- Implantation d'un nouveau système téléphonique

En terminant, nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration qui nous ont quittés au cours de l'année ainsi qu'à souhaiter la bienvenue aux nouveaux. Ainsi, soulignons le départ de Madame Manon Chrétien du ministère de la Sécurité publique et Messieurs Guillaume Maheux du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, Michel Forget du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec et Richard Laliberté de la Sûreté du Québec.

Ces personnes ont passé le flambeau à Mesdames Nadine Carrier du ministère de la Sécurité publique et Suzanne Chiricota du Centre de services partagés du Québec et à Messieurs Jean-Claude Daignault de la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec et Normand Desbiens du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

À titre de coprésidents, nous ne pourrions clore ce bilan sans remercier le directeur général, Monsieur Jean Bruneau pour sa précieuse collaboration, ainsi que nos collègues du Conseil d'administration pour leur implication et leur contribution à l'avancement de l'APSSAP.



MICHEL CARIGNAN
Coprésident syndical



GILLES CÔTÉ
Coprésident patronal

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cette année 2015 nous a permis de continuer le programme d'action triennal 2015-2017 orienté vers de nombreux nouveaux services touchant nos principaux champs d'intervention.

L'Association continue à maintenir une offre de services imposante et variée. Nous continuons de repenser nos façons de faire et apportons une attention toute spéciale à la gestion des dépenses et des déplacements, entre autres, avec l'acquisition d'équipements afin de favoriser des communications en visioconférence avec des moyens de qualité.

Nous avons toujours eu le souci d'augmenter notre efficacité, d'optimiser nos connaissances et nos compétences, de garantir une expertise de qualité et d'élargir nos services, dans le seul but de faire en sorte que les personnes œuvrant dans notre secteur puissent compter sur leur association sectorielle paritaire et bénéficier de son expertise.

En 2015, le personnel de l'Association a réalisé près de 600 interventions. C'est près de 4500 personnes, regroupées dans une soixantaine de ministères, d'organismes et d'associations accréditées, qui ont pu profiter des services de l'APSSAP, que ce soit pour de la formation tout type confondu, des conférences, des ateliers, des conseils et de l'assistance technique de tout genre ainsi que des démarches d'accompagnement spécialisées.

Les services de l'APSSAP se regroupaient sous les grands créneaux suivants : l'organisation de la prévention, la santé psychologique, l'ergonomie et la prévention des troubles musculosquelettiques, la violence au regard des clientèles externes et la sécurité des travailleurs.

Je tiens à souligner le travail et le professionnalisme des membres de l'équipe qui font preuve de créativité et d'originalité dans le développement de services qui répondent aux besoins et qui s'ajustent aux nouvelles problématiques en émergence. Je tiens à les remercier pour leur précieuse collaboration et leur participation à l'atteinte des objectifs fixés. Ces personnes sont dédiées à leur organisation et contribuent à en faire un chef de file reconnu de la santé et de la sécurité.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration qui ne ménagent pas les efforts pour promouvoir leur association et en faire une référence en santé et sécurité du travail.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Bruneau', with a stylized flourish at the end.

Jean Bruneau
Directeur général

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle d'un Conseil d'administration est de définir, entre autres, les orientations qui doivent guider l'élaboration d'un programme d'action et de permettre à son Association de se développer et d'atteindre son rythme de croisière, en fonction de la vision et de la mission de l'organisation.

Ainsi, pour chacune des problématiques présentes dans le secteur de l'Administration provinciale, desquelles doivent découler nos activités, plusieurs orientations ont été retenues et mises de l'avant.

Organisation de la prévention

- Promouvoir les comités de santé et de sécurité
- Redynamiser les comités de santé et de sécurité existants
- Contribuer à rendre les comités de santé et de sécurité plus visibles dans leur milieu
- Mettre à la disposition des comités de santé et de sécurité tous les moyens et les outils nécessaires à leur fonctionnement

Ergonomie et prévention des TMS

- Impliquer davantage les comités de santé et de sécurité dans les dossiers touchant l'ergonomie
- Mettre l'accent sur la prise en charge par le milieu, en favorisant la formation de personnes-ressources en adaptation de poste de travail
- Revoir l'offre de services en ergonomie afin de rejoindre davantage les priorités de la CNESST en matière de troubles musculosquelettiques



Santé psychologique

- Être un chef de file, présent et visible auprès de sa clientèle
- Mettre l'accent sur la promotion de la démarche sur la qualité de vie au travail
- Assurer une vigie continue au regard des nouvelles tendances (mobilisation des équipes, reconnaissance, préjugés, harmonisation travail-vie personnelle, etc.)
- Concevoir tout document, atelier ou conférence en relation avec ces nouvelles tendances
- Enrichir l'offre de services en santé psychologique en conséquence

Violence et clientèle agressive

- Continuer d'enrichir l'offre de services et nos communications à l'intention de notre clientèle
- Assurer le développement des connaissances
- Accroître l'expertise de l'APSSAP
- S'adapter aux besoins et composer avec les contraintes du milieu

Sécurité des travailleurs

- Développer davantage l'offre de services de l'APSSAP
- Prévoir l'expertise nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences légales et aux besoins du secteur



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE PATRONALE

Gilles Côté, coprésident

Secrétariat du Conseil du Trésor

Nadine Carrier (Manon Chrétien)

Ministère de la Sécurité publique

Olivier Bouchard

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Cynthia Gilbert (*Richard Laliberté*)

Sûreté du Québec

Marie Leclerc

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Guylaine Queenton

Curateur public du Québec

Sophie Couture

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Suzanne Chiricota

Centre de services partagés du Québec

PARTIE SYNDICALE

Michel Carignan, coprésident

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Hélène Rochefort

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

(*Guillaume Maheux*)

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Normand Desbiens (*Michel Forget*)

Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec

Frank Perales

Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec

Daniel Rolland

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Claude Tanguay

Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Michel Désourdie

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

Jean-Claude Daignault

Fraternité des constables du contrôle routier du Québec

LA GOUVERNANCE

Assiduité des administrateurs aux séances du Conseil d'administration

Membres	Années de service	Date entrée en fonction au CA	Engagement solennel signé le	Date formation Gouvernance & Ethique CSST	Date formation administrateur APSSAP	15-03-12	15-04-01	15-04-23	15-06-09	15-09-17	15-12-08	2015		% présence	
						Présence	Absence motivée	Présence	Absence motivée	Présence	Absence motivée	Présence	Absence motivée		Présence
Michel Carignan	1,3	2014-12-09	2014-12-10	2015-10-29	2015-01-16	1	1	1	1	1	1	6	0	100%	
Jean-Claude Daignault *	0,3	2015-12-08	2015-12-08	2012-05-08							1	1	0	100%	
Normand Desbiens	0,3	2015-12-08	2015-10-06	2015-10-29	2015-10-06						1	1	0	100%	
Michel Desourdie	1,8	2014-06-13	2014-06-13		2015-02-12	1		1	1		1	3	3	50%	
Michel Forget	16,0	1999-09-30	2014-06-13	2012-05-08		1	1	1		1		4	1	80%	
	départ	2015-09-17													
Guillaume Maheux	2,4	2013-04-18	2014-06-13			1	1	1	1	1			5	0	100%
	départ	2015-09-17													
Franck Perales	1,5	2014-09-18	2015-11-13	2015-10-29	2015-11-13		1	1	1	1	1	3	3	50%	
Hélène Rochefort	5,3	2010-12-09	2014-06-13	2014-11-11		1	1	1	1	1	1	6	0	100%	
Daniel Rolland	11,3	2004-12-08	2014-06-13			1	1	1	1	1	1	6	0	100%	
Claude Tanguay	3,9	2012-04-12	2014-06-13	2015-10-29		1	1	1	1	1	1	6	0	100%	

4,4

* Membre du CA de 2006 à 2012

Nombre de membres présents 7 6 8 6 7 7 41 7 88%
Quorum 5 5 5 5 5 5

Olivier Bouchard	1,5	2014-09-18	2014-12-10	2014-11-11	2015-01-19	1	1	1	1	1	1	6	0	100%
Nadine Carrier	0,3	2015-12-08	2015-11-03		2015-11-03						1	1	0	100%
Suzanne Chircota	0,8	2015-06-09	2015-09-17		2015-09-17			1	1	1	1	3	0	100%
Manon Chrétien	6,3	2009-06-16	2014-06-13	2012-05-08		1	1		1	1		4	1	80%
	départ	2015-09-17												
Gilles Côté	6,4	2009-10-19	2014-06-13	2012-05-08		1		1	1	1	1	5	1	83%
Sophie Couture	2,0	2014-04-02	2014-06-13		2015-01-20	1	1	1	1	1	1	5	1	83%
Richard Laliberté	4,4	2010-10-05	2014-06-13	2012-05-08		1		1				1	1	50%
	départ	2015-03-12												
Marie Leclerc	4,3	2011-12-13	2014-06-13	2012-05-08		1	1		1	1	1	4	2	67%
Cynthia Gilbert	0,9	2015-04-23	2015-04-15		2015-04-15			1		1	1	3	1	75%
Guylaine Queenton	3,3	2012-12-11	2014-06-13	2014-11-11		1	1	1	1	1	1	5	1	83%

3,9

Nombre de membres présents 7 5 5 7 7 6 37 8 82%
Quorum 5 5 5 5 5 5

MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Jean Bruneau

Directeur général

(Annie Bédard)

Conseillère aux communications

Pascale Azoulai

Technicienne en administration

Suzanne Letarte

Agente de bureau

Guylaine Rhéaume

Agente de bureau

PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Conseillères et conseillers en prévention

Alexandre Côté

Annie Drouin

Julie Forest

Michel Foint

Daniel Grenier

Renée Hamel

Jean-Philippe Lamonde

Claire Marien

Esther Thibault

COMMUNICATION ET MARKETING

Le service des communications et du marketing a pour objectif de soutenir l'ensemble des activités de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique de l'APSSAP. Dans le cadre de cette mission, nous développons et mettons à jour différents moyens de communications nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'organisation, notamment un site Web principal, un système de formation en ligne, une infolettre et une foule de documents imprimés.

	Statistiques
SITE WEB (apssap.qc.ca)	
▪ Utilisateurs	31 467
▪ Pages consultées	78 045
FORMATION EN LIGNE (adapte.ca)	
▪ Utilisateurs	12 130
▪ Pages consultées	26 702
INFOLETTRE (par courriel)	3 687
▪ Nombre d'abonnés*	

*Moyenne de la dernière année

Cette année encore, en tant que partenaire de la CNESST, nous avons été présents lors des grands événements promotionnels en santé et sécurité, notamment au Grand rendez-vous santé et sécurité du travail et au Forum santé et sécurité du travail. 3 conseillers de l'APSSAP ont eu l'opportunité de présenter 6 conférences permettant ainsi de faire connaître notre Association ainsi que nos services à un large auditoire.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Nous avons pour principal objectif de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs et des gestionnaires de notre secteur. Dans le cadre de cette mission, nous offrons tous les services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique nécessaires au bon fonctionnement des comités de santé et de sécurité. De plus, nous proposons certains services à l'ensemble des travailleurs et des gestionnaires dans le but de les informer sur le sujet.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous	7	237
▪ La santé et la sécurité, c'est aussi vrai dans les bureaux	4	266
▪ Prévenons les chutes et les glissades	13	275
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
▪ Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et sécurité	34	109
▪ Inspection des lieux de travail et enquêtes d'accidents	9	33
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
▪ Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et sécurité	12	77
▪ Inspection des lieux de travail et enquêtes d'accidents	6	39
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Support aux comités en matière d'organisation de la prévention (en continu)		

En 2015, les efforts déployés par le créneau organisation de la prévention ont grandement contribué à l'ajustement de notre offre de services. En effet, nous avons travaillé dans une optique d'adaptabilité de nos produits en fonction des besoins de notre clientèle et de leurs réalités particulières. Chaque demande reçue est analysée individuellement afin d'offrir le type de services le plus adapté possible. Ainsi, nous privilégions encore et toujours les formations ministérielles aux formations interministérielles. Premiers intervenants dans le milieu, les comités de santé et de sécurité peuvent compter sur les conseillers de l'APSSAP et sur les différents outils et services qui sont mis à leur disposition pour les aider dans leur fonctionnement. L'implication des divers syndicats et des coordonnateurs en santé et sécurité demeure une des clés de la pérennité des comités.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

La diversité des problématiques vécues dans le secteur de l'Administration provinciale est impressionnante. Pour réussir à bien accomplir son mandat de prévention, le comité de santé et de sécurité doit, chaque année, définir ses priorités afin d'établir son plan d'action en tenant compte des réalités propres à son milieu de travail. Nous encourageons les membres des comités de santé et de sécurité à faire refléter leurs réalités dans leur plan d'action. L'implication et la participation des comités de santé et de sécurité se sont avérées nécessaires, notamment en ergonomie, où l'identification des risques ainsi que les recommandations à l'employeur, via le plan d'action, permettent une réelle prise en charge de ce volet. En terminant, les volets Violence dans les rapports avec la clientèle agressive et Santé psychologique au travail méritent aussi qu'on s'y attarde. Encore une fois, la prévention passera par l'évaluation des risques afin que les comités puissent élaborer un plan d'action qui reflète les réalités propres à leur milieu.

Les conseillers de l'APSSAP en organisation de la prévention continuent de jouer un rôle-conseil important pour les comités de santé et de sécurité. Nous offrons des formations rigoureuses et de l'aide à la recherche d'informations pertinentes afin qu'ils puissent accomplir une prise en charge réelle des enjeux en prévention vécus dans leurs milieux de travail.

PRÉVENONS LES CHUTES ET GLISSADES

Chaque année, dans le secteur de l'administration provinciale, une proportion surprenante de travailleuses et travailleurs sont victimes de chutes ou de glissades. Heureusement ils ne se blessent pas toujours, par contre, il arrive que certains de ces « oufs » se transforment en blessures plus graves. Suite à cette problématique, une nouvelle conférence de sensibilisation, *Prévenons les chutes et glissades*, a vu le jour. Cette conférence d'une durée de 90 minutes vise à sensibiliser les participants afin qu'ils puissent participer à l'identification des risques et à la recherche de solutions pour prévenir les chutes et glissades. Des éléments de statistiques sont abordés, les causes principales des chutes et glissades sont exposées et des pistes de solutions sont également proposées lors de la conférence. De plus, toujours dans un souci d'adapter nos services aux besoins de notre clientèle, nous offrons désormais deux versions: terrain et bureau.

CONFÉRENCE SUR LA FATIGUE AU VOLANT

Prendre le volant lorsque l'on est fatigué, c'est conduire avec des facultés affaiblies! La fatigue au volant est un risque souvent banalisé, mais dont les conséquences sont graves et potentiellement mortelles. Au Québec, entre 2010 et 2014, la fatigue a été liée à 20 % des accidents mortels et à 23 % de l'ensemble des accidents avec dommages corporels. Cette conférence propose de mieux comprendre la fatigue au volant afin de la prévenir efficacement.

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

L'ergonomie est la discipline qui s'intéresse aux interactions entre les individus et le travail, que ce soit au regard des tâches exécutées, de l'organisation du travail, des équipements, du lieu, des matériaux et des substances utilisés. Notre objectif est donc d'améliorer le bien-être des travailleurs et des gestionnaires et d'accroître l'efficacité globale du travail. Nous recherchons le compromis entre les exigences de la performance et les exigences liées à la santé et à la sécurité des travailleurs. Les services que nous offrons concernent particulièrement l'adaptation des espaces physiques de travail et des éléments qui les composent.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ Le travail de bureau	9	155
FORMATION EN LIGNE		
▪ Adapte : l'ergonome virtuel	-	12 130
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
▪ Personnes-ressources en adaptation de poste de travail	18	86
▪ Mise à jour : personnes-ressources en adaptation de poste	15	59
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Évaluation et adaptation de postes de travail	321	635
▪ Support aux personnes-ressources (en continu)		
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
▪ Projet majeur d'aménagement de l'environnement de travail	6	20

CONFÉRENCE SUR L'ERGONOMIE DES VÉHICULES

Les milieux de travail utilisent souvent des véhicules pour différentes activités autres que la conduite sur route : transport de matériel, travail sur ordinateur, consultation sur écran, rédaction de rapports, etc. Des inconforts peuvent survenir pour le conducteur et les occupants. Les solutions à apporter ne résident pas toujours du côté de l'ergonomie traditionnelle mais plutôt dans le choix des équipements proprement dit. Un véhicule ne peut s'aménager de la même façon que l'on aménage des espaces de travail de type bureau et des normes, tant du côté du fabricant que du côté des gouvernements.

PROJETS MAJEURS D'AMÉNAGEMENT

Les projets majeurs d'aménagement touchent plusieurs travailleurs ou plusieurs postes dans un même établissement. Ils nous amènent à faire de recommandations quant au mobilier, au matériel informatique, aux accessoires, aux méthodes de travail et à l'organisation physique des lieux. Ils sont rendus possibles par l'implication directe de la direction et des employés visés par la demande à tous les stades de la démarche.

La première phase consiste à observer les activités de travail et à mener des entretiens individuels et de groupe pour cerner les difficultés et les besoins des travailleurs. Le portrait de la situation nous amène à discuter en groupe de quelques hypothèses quant à l'aménagement et aux méthodes de travail. Dans un second temps, un rapport et un plan d'aménagement sont présentés à l'équipe. La discussion qui s'en suit permet de valider les constats et l'analyse des conditions d'exécution du travail et elle mène à la formulation de recommandations. Enfin, une rencontre a lieu après la transformation et c'est l'occasion de faire la démonstration des méthodes de travail à privilégier et de faire l'adaptation des postes de travail.

En 2015, les projets majeurs d'aménagement ont portés sur :

- des comptoirs d'accueil – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère du Tourisme, ministère de la Justice (bureau régional des infractions et amendes de Montréal)
- l'introduction de postes d'ordinateur dans un laboratoire à même les aires de travail – Institut national de santé publique du Québec
- le réaménagement des bureaux ouverts et fermés ainsi que de l'accueil d'un établissement – Régie des installations olympiques
- refaire l'aménagement des tables de greffiers/audienciers au ministère de la Justice; nous avons débuté des observations dans les salles de cour de quelques palais de justice. Nous avons pu rencontrer à quelques reprises des travailleurs qui nous ont expliqué leur travail. Nous devons présenter le résultat de nos observations en projet préliminaire en début d'année 2016
- Un projet d'ergonomie participative se poursuit au palais de justice de Montréal

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Les équipes de travail ont une réelle capacité d’agir sur les principaux facteurs de stress en milieu de travail. Comme le dit si bien Jean-Pierre Brun de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail (CGSST) de l’Université Laval : « *la majorité des facteurs de stress se situent dans un rayon de cinq mètres autour de la personne* ». C’est donc dire qu’une équipe de travail détient la clé des solutions à plusieurs problèmes auxquels elle fait face. Dans cette perspective, nous avons développé plusieurs services en santé psychologique qui s’adressent spécifiquement aux équipes de travail et qui traitent de thématiques sur lesquelles elles ont un réel pouvoir d’action.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ La santé psychologique au travail, pour y voir plus clair	5	105
▪ Santé et efficacité : deux ingrédients compatibles	2	95
▪ Stress au travail : à chacun son cinéma	7	255
▪ Les défis du changement	19	619
ATELIERS		
▪ Le respect au travail	4	43
▪ Les relations interpersonnelles au travail	1	14
▪ J’enrichis mes communications	1	17
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Atelier La santé psychologique au travail : une opportunité pour les CSS	7	78
▪ Support aux comités en matière de santé psychologique (en continu)		

UN VENT DE CHANGEMENT

Depuis mars 2015, une nouvelle procédure entérinée par notre Conseil d'administration a vu le jour concernant l'accès aux services de conférences et d'ateliers en santé psychologique au travail. Un comité ad hoc composé de membres du Conseil d'administration et de conseillers de l'APSSAP a d'ailleurs été créé au début de 2015 pour déterminer ces nouvelles façons de faire. Ces dernières ont pour but de se rapprocher de notre mandat, soit de faciliter la prise en charge de la prévention par les milieux et ce, avec efficacité et structure.

ACCOMPAGNEMENT DES CSS

Suite à la mise en place de cette procédure, nous avons noté une augmentation des services d'accompagnement auprès des CSS pour ce qui est de la prise en charge des risques psychosociaux. Les comités sont mieux formés et savent identifier les différents facteurs de risques auxquels ils sont exposés en santé psychologique au travail. Les actions préventives gagnent ainsi en efficacité. Nous avons également développé un outil d'aide à la décision, guidant les demandeurs à savoir si une demande peut être traitée ou non, dans le respect de notre mandat.

D'autre part, une démarche d'évaluation des risques psychosociaux a été développée pour les équipes naturelles de travail et est proposée à notre clientèle lorsque cela s'avère pertinent. Cette démarche comprend un court questionnaire non standardisé, disponible en ligne et administré par des conseillers de l'APSSAP pour en assurer la confidentialité. Le questionnaire est suivi d'un focus groupe avec les équipes naturelles de travail.

NOUVEAU PRODUIT

Une conférence sur le rôle des CSS en prévention des problèmes de santé psychologique est maintenant disponible. Jusqu'à maintenant, elle a surtout été présentée dans des forums régionaux de la CNESST.

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

Dans certains milieux de travail, il peut arriver que les membres du personnel soient exposés à des manifestations de violence de la part des clients. Devant cette éventualité, l'employeur a la responsabilité de mettre en place des mesures préventives dans le but d'éliminer ou de contrôler de telles manifestations. Conformément à nos orientations visant la prise en charge du secteur, nous offrons des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance aux établissements qui souhaitent mettre en place un programme de mesures préventives.

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
▪ Les stratégies préventives dans les rapports avec la clientèle	7	238
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
▪ Intervenir en équipe	4	27
▪ Mise en place d'une équipe d'intervention en violence	8	68
▪ Accompagnement de l'équipe d'intervention en violence	2	3
▪ Comité de soutien DSPC (MSP)	2	10
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Aménagement sécuritaire des lieux de travail (en continu)		

Au cours de la dernière année, nous avons fait face à deux défis importants :

- Le taux de roulement des membres au sein des équipes d'intervention
- La méconnaissance des programmes de mesures préventives dans les rapports avec la clientèle agressive

LE TAUX DE ROULEMENT DES MEMBRES AU SEIN DES ÉQUIPES D'INTERVENTION

La nouvelle formation « Intervenir en équipe » s'est avérée très bénéfique pour former et informer les membres des petits établissements à intervenir lors de l'appel à l'aide d'un collègue. La stratégie étant adaptée à l'établissement et l'ensemble de personnel étant impliqué, il s'agissait d'un bon moyen de pallier au roulement au sein des équipes. Nous considérons cependant que les comités de santé et de sécurité du travail devraient être impliqués pour s'assurer du transfert des connaissances de base et pour s'assurer qu'il y a toujours assez de membres formés dans les équipes. Ils devraient aussi participer à l'identification de mesures équivalentes lorsque les membres de l'équipe ne sont pas présents ou en nombre insuffisant. Cela devrait être fait de façon préventive sans attendre la survenue d'événements de violence.

LA MÉCONNAISSANCE DES PROGRAMMES DE MESURES PRÉVENTIVES DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE AGRESSIVE

Le contenu et le programme de mesures préventives dans les rapports avec la clientèle agressive sont la pierre angulaire de la prise en charge de ce risque en milieu de travail. Nous conseillons aux ministères et organismes la mise en place de tels programmes. Cependant, plusieurs programmes existants sont toujours méconnus ou non appliqués. Nous considérons que les comités de santé et de sécurité ont un rôle à jouer pour informer le personnel au sujet de ce programme et pour recommander à l'employeur l'application de celui-ci et de ses parties. Les comités peuvent s'assurer que les formations sont offertes et sont adéquates, que les aménagements sont sécuritaires et que des mesures préventives sont mises en place, appliquées et respectées. En résumé, il nous apparaît important que les comités de santé et de sécurité s'approprient leur rôle en prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle.

Nous avons conseillé deux organismes dans l'élaboration d'un programme de mesures préventives. Tout d'abord, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, qui a décidé d'utiliser ses ressources internes pour la suite de la prise en charge, principalement pour le volet de la formation du personnel. Ensuite, l'Indemnisation des victimes d'actes criminels, avec qui nous avons bien progressé dans l'élaboration du programme.

COMITÉS DE SOUTIEN - Direction des services professionnels et correctionnels (DSPC) du Ministère de la Sécurité publique

L'offre de services est rafraîchie à chaque année et les activités de suivi auprès des comités de soutien et de formation se déroulent à chaque année. Une nouveauté est la tenue d'une journée de simulation permettant de mettre en pratique les stratégies d'intervention établies avec les comités de soutien. À ce jour, 5 DSPC ont participé à cette activité. Les résultats sont étonnants!

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

L'employeur a la responsabilité de mettre en place diverses mesures concrètes pour prévenir les accidents du travail afin que les travailleurs aient droit à des conditions de travail qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique. Pour ce faire, une formation adéquate peut réduire ces risques. Ainsi, nous offrons des services de formation aux travailleurs afin de les informer sur la nature des risques présents dans leur milieu de travail et leur donner les connaissances nécessaires pour accomplir leur travail de façon sécuritaire.

	Interventions	Participants
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
▪ Sécurité générale sur les chantiers de construction-6 ^e édition	6	64
▪ Rafrâichissement – chantiers de construction	1	14
▪ Gestion et suivi des matières dangereuses (CGER)	5	36
▪ Conduite sécuritaire des chariots élévateurs	15	121
▪ Conférence sur les manœuvres de recul	5	250
▪ Manipulation sécuritaire de la scie à chaîne	13	108
▪ Travail sécuritaire en espace clos	3	32
▪ Transport de matières dangereuses	3	21
▪ Utilisation sécuritaire des ponts roulants et gréage	5	60
▪ Inspection d'atelier mécanique (CGER)	2	7
▪ Tranchées et excavation	2	26
▪ Sécurité des machines et cadenassage	1	7
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
▪ Personnes-ressources et formateurs SIMDUT	6	63
▪ Mise à jour personnes-ressources et formateurs SIMDUT (mise à niveau 2015)	8	93
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
▪ Analyse de tâches et élaboration de méthodes sécuritaires de travail	4	15
▪ Support aux ouvriers et aux gestionnaires (en continu)		

La diversité des activités dans notre secteur, les disparités ministérielles et régionales amènent l'Association paritaire à offrir de multiples services adaptés à la réalité de chacune de ses clientèles. Cette diversification se concrétise encore plus particulièrement dans ce qui touche la sécurité des travailleurs. Pour répondre à la fois aux particularités de leurs tâches et aux exigences légales, nous offrons une quinzaine d'options de formation dans notre offre de services.

DIFFÉRENTES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2015

12 formations différentes ont été dispensées au cours de l'année, ce qui représente une cinquantaine de sessions destinées surtout au personnel ouvrier ou technique. À noter, en 2015, la formation sur la *Manipulation sécuritaire de la scie à chaîne* qui a été enseignée massivement aux employés de Ministère des forêts, de la faune et des parcs dans différentes régions du Québec.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

En 2015, l'Association paritaire a vu son accréditation d'organisme reconnu pour dispenser le *Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* renouvelée par l'ASP-Construction. Ainsi, 6 sessions ont été données avec le contenu de la 6^{ème} édition au cours de l'année. Pour mieux satisfaire notre clientèle, 3 instructeurs sont désormais formés et plusieurs sessions sont déjà programmées pour 2016.

ORGANISATIONS AYANT BÉNÉFICIÉ DE NOS SERVICES

MINISTÈRES

- Agriculture, pêcheries et alimentation
- Conseil exécutif
- Culture et communications
- Curateur public
- Développement durable, environnement, lutte contre les changements climatiques
- Économie, innovation et exportations
- Éducation, enseignement supérieur et recherche
- Énergie et ressources naturelles
- Famille
- Finances
- Forêts, faune et parcs
- Immigration, diversité et inclusion
- Justice
- Santé et services sociaux
- Sécurité publique
- Tourisme
- Transports, mobilité durable et électrification des transports
- Travail, emploi et solidarité sociale

ORGANISMES

- Assemblée nationale
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Centre de gestion de l'équipement roulant
- Centre de services partagés du Québec
- Commissaire au lobbying
- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de l'équité salariale
- Commission de protection du territoire agricole
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Commission des normes du travail
- Commission des services juridiques
- Commission des transports
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Directeur de l'état civil
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Directeur général des élections

- Financière agricole du Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut du tourisme et d'hôtellerie
- Institut national de santé publique du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office québécois de la langue française
- Protecteur du citoyen
- Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des installations olympiques
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Secrétariat à la condition féminine
- Services Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société d'habitation du Québec
- Sûreté du Québec
- Tribunal administratif du Québec
- Tribunal administratif du travail
- Vérificateur général du Québec

ASSOCIATIONS ACCRÉDITÉES

- Association des chirurgiens-dentistes du Québec
- Association des juristes de l'État
- Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec
- Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec
- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Fraternité des constables du contrôle routier du Québec
- Syndicat des agents de protection de la faune du Québec
- Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec
- Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec
- Syndicat des employés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
- Syndicat des professeurs de l'État du Québec
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Syndicat professionnel des médecins du gouvernement du Québec

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Les états financiers au 31 décembre 2015 présentent un revenu total (produits) de 1 664 625 \$ et des dépenses totales (charges) de 1 616 254 \$, en excluant l'amortissement de 16 291 \$ (page 31) et l'investissement en immobilisations de 40 612 \$ (page 31).

L'Association termine donc son année financière 2015 avec un surplus des produits sur les charges de 48 371 \$. Ceci a pour effet de ramener le surplus d'opérations accumulé de 378 818 \$ à 402 868 \$. Il faut aussi rappeler qu'en fonction des règles budgétaires de la CNESST à l'intention des associations sectorielles paritaires, il est permis à une ASP de conserver, à titre de surplus accumulé, 25 % de son budget annuel.

Au chapitre des revenus, l'élément principal est le retour des cotisations perçues par la CNESST qui totalisent 1 630 200 \$. En plus de celles-ci, 9 717 \$ proviennent de la vente de documentation et autres revenus et 24 708 \$ de revenus de placement.

En ce qui concerne les dépenses, les traitements et les avantages sociaux ont atteint 1 155 450 \$, ce qui représente 71 % des dépenses totales. Les frais de déplacement ont totalisé 140 799 \$ et le loyer 129 838 \$, soit respectivement 9 % et 8 % des dépenses totales. Les honoraires de consultants externes et services au secteur ont nécessité quant à eux des déboursés de 43 130 \$, ce qui représente une diminution de 67 508 \$ par rapport à 2014.

Tel qu'indiqué à la page 31, les actifs nets du Fonds d'administration générale totalisent 402 868 \$ et ceux du Fonds des immobilisations se chiffrent à 40 612 \$ comparativement à 62 265 \$ en 2014.

L'Association possède des réserves de 101 032 \$ pour les congés de maladie accumulés et de 105 267 \$ pour les vacances courues et de 12 355 \$ pour les déductions à la source, le tout tel que mentionné aux pages 33 et 37.

CONCLUSION

La lecture des différents rapports d'activités et d'opération démontre que l'Association demeure en bonne santé financière et que le budget mis à sa disposition a été utilisé à bon escient pour la réalisation de ses activités et l'atteinte de ses objectifs.

En terminant, je recommande le renouvellement du mandat de la firme Blouin, Potvin, Julien et associés pour la vérification des états financiers de l'Association pour l'année 2016.



MARIE LECLERC

Trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audits généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blouin Julien Potvin*

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 16 mars 2016

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité public n° A103185

RÉSULTATS

Au 31 décembre 2015

	Budget	2015 Réel	2014 Réel
PRODUITS			
Retour de cotisations - CNESST	1 630 200	1 630 200	1 640 000
Vente de documentation et autres revenus	-	24 708	25 921
Intérêts	-	9 717	14 159
	1 630 200	1 664 625	1 680 080
CHARGES			
Salaires	940 000	947 689	951 598
Avantages sociaux négociés	103 000	117 743	82 009
Avantages sociaux obligatoires	97 000	90 018	99 314
Déplacements	178 000	140 799	176 241
Frais postaux et messagerie	1 500	693	790
Loyer - bureau	127 000	129 838	121 048
Taxes	10 000	7 900	15 331
Télécommunications	25 000	22 687	13 079
Assurances	3 000	2 492	2 477
Fournitures de bureau	20 000	12 746	9 921
Location – équipement de bureau	22 000	21 201	19 538
Frais d'entretien et réparations – ameublement de bureau	15 000	12 105	10 093
Impression et volumes	13 000	15 265	11 539
Perfectionnement, frais de congrès et colloques	10 000	8 852	10 146
Frais de cotisation à des associations	-	417	90
Frais légaux	2 000	34	3 056
Honoraires – consultants externes	40 500	43 130	110 638
Honoraires – vérificateurs externes	8 000	7 739	7 954
Honoraires – services au secteur	-	6 188	7 100
Frais de recrutement	-	-	79 000
Frais de réunions	12 000	8 095	9 135
Publicité et représentation	-	-	299
Amortissement des immobilisations	-	16 291	16 559
Frais bancaires et autres frais	3 200	4 332	4 117
	1 630 200	1 616 254	1 682 151
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	48 371	(2 071)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Au 31 décembre 2015

			2015	2014
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total	Total
Actif net				
SOLDE AU DÉBUT	378 818	62 265	441 083	473 426
RÉCUPÉRATION CNESST	-	-	-	(30 272)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	64 662	(16 291)	48 371	(2 071)
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION	(40 612)	46 612	-	-
SOLDE À LA FIN	402 868	86 586	489 454	441 083

BILAN

Au 31 décembre 2015

ACTIF	2015	2014
Actif à court terme		
Encaisse	37 490	6 610
Placements temporaires	615 260	657 942
Débiteurs	9 773	19 536
Frais payés d'avance	5 660	4 406
	668 183	688 494
IMMOBILISATIONS (note 3)	86 586	62 265
	754 769	750 759

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



MARIE LECLERC

Trésorière



GILLES CÔTÉ

Coprésident patronal

BILAN

Au 31 décembre 2015

PASSIF	2015	2014
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	164 283	208 758
Réserve pour congés de maladie (note 5)	101 032	100 918
	265 315	309 676
Actif net		
Non affecté	402 868	378 818
Investi en immobilisations	86 586	62 265
	489 454	441 083
	754 769	750 759

ENGAGEMENT (note 6)

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2015

	2015	2014
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	48 371	(2 071)
Ajustement		
Amortissement des immobilisations	16 291	16 559
	64 662	14 488
Variation nette des autres postes		
Débiteurs	9 763	2 042
Frais payés d'avance	(1 254)	360
Créditeurs	(44 361)	121 529
	28 810	138 419
Activité d'investissement		
Investissement en immobilisations	(40 612)	(30 544)
Récupération – CNESST	-	(30 272)
	(40 612)	(60 816)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
	(11 802)	77 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	664 552	586 949
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	652 750	664 552
Situation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse (Découvert bancaire)	37 490	6 610
Placements temporaires	615 260	657 942
	652 750	664 552

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et en vertu du décret 582-83 du 23 mars 1983, a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. L'Association est exemptée d'impôt.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les fonds de caisses, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que les placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

- Matériel informatique 5 ans
- Ameublement 10 ans
- Améliorations locatives 10 ans

3- IMMOBILISATIONS

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	250 853	202 150	53 703	36 262
Ameublement	95 010	77 142	17 868	7 236
Améliorations locatives	53 260	38 245	15 015	18 767
	404 123	317 537	86 586	62 265

4- CRÉDITEURS

	2015	2014
	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	46 661	79 984
Vacances et salaires à payer	105 267	119 296
Sommes dues à l'État	12 355	9 478
	164 283	208 8

5- RÉSERVE POUR CONGÉS DE MALADIE

La réserve pour congés de maladie représente le solde payable aux employés de l'Association, en date de fin d'exercice, en vertu des conventions collectives.

6- ENGAGEMENT

L'Association a signé un renouvellement anticipé de son bail pour l'occupation de ses locaux jusqu'au 30 juin 2020. Au 31 décembre 2015, le solde à payer suivant ce bail se chiffre à 584 565 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices, en vertu de ce bail, sont les suivants :

▪ 2016	128 758 \$
▪ 2017	129 962 \$
▪ 2018	130 338 \$
▪ 2019	130 338 \$
▪ 2020	65 169 \$

7- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Le principal est détaillé ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association considère qu'elle dispose de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à coût raisonnable.